



## PRÉFÈTE DE L'ARDÈCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Face à la crise que traverse le secteur agricole et conformément aux instructions du gouvernement, la préfète de l'Ardèche, Sophie ELIZEON, met en place des permanences multi-administrations permettant d'accueillir et d'apporter un traitement individualisé à chaque exploitante et exploitant agricole du département qui souhaiterait être aidé.

La préfète de l'Ardèche, Sophie ELIZEON, mobilise pour cela les services de la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche (DDFiP), de la direction départementale des territoires (DDT) et de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), dont les agentes et agents participeront à ces permanences. Elle souhaite réaffirmer sa détermination à poursuivre le dialogue et le soutien à la profession agricole par l'ouverture de ces espaces d'échanges privilégiés au sein des locaux de la DDT à Privas, Tournon-sur-Rhône et Aubenas. Les services de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ardèche-Drôme-Loire et de la chambre d'agriculture de l'Ardèche seront également associés à ces permanences.

Ces rendez-vous individualisés permettront une prise en charge des agricultrices et agriculteurs, ainsi qu'un échange facilité et confidentiel avec l'ensemble des services compétents. Cette nouvelle offre de proximité réunira dans une même unité de lieu et de temps l'ensemble des services de l'État et des organismes partenaires, à même d'apporter des réponses concrètes aux agriculteurs en difficultés.

Dès la semaine prochaine, les premières permanences sont proposées, prioritairement sur rendez-vous :

**Par téléphone au standard de la DDT 04-75-65-50-00**

**Par mail à [ddt-sa@ardeche.gouv.fr](mailto:ddt-sa@ardeche.gouv.fr)**

Les permanences se tiendront aux dates et lieux suivants :

	<b>Adresses des permanences</b>	<b>Dates et horaires d'ouverture de la permanence</b>
Site de Privas	DDT 2 place Simone Veil 07000 Privas	Mercredi 6 mars de 14h à 17h
Site de Tournon-sur-Rhône	Délégation territoriale Nord Ardèche (DTNA) Chemin de la pichonnière 07300 Tournon-sur-rhône	Vendredi 8 mars de 14h à 17h
Site d'Aubenas	Délégation territoriale Sud Ardèche (DTSA) 23 rue Jean Mermoz 07200 Aubenas	Mardi 12 mars de 14h à 17h

**En fonction des demandes exprimées, d'autres permanences pourront être proposées par la suite.**

La préfète de l'Ardèche rappelle que les services de l'État restent pleinement mobilisés pour accompagner les professionnels agricoles, en lien avec la Chambre d'Agriculture et les organisations professionnelles agricoles (OPA) avec lesquelles les séances de travail se poursuivent.

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la Représentation de l'État et de la  
communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/15  
Mél : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)  
[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)



@Prefet07

Rue Pierre Filliat - BP 721  
07007 Privas CEDEX